

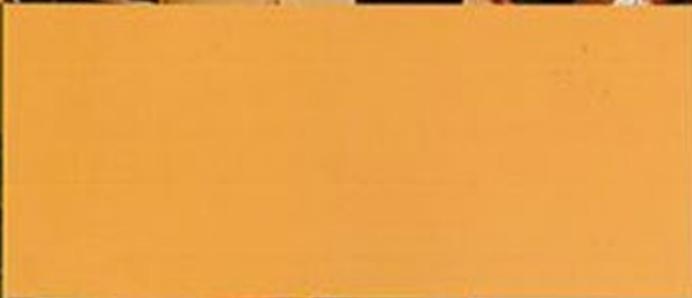
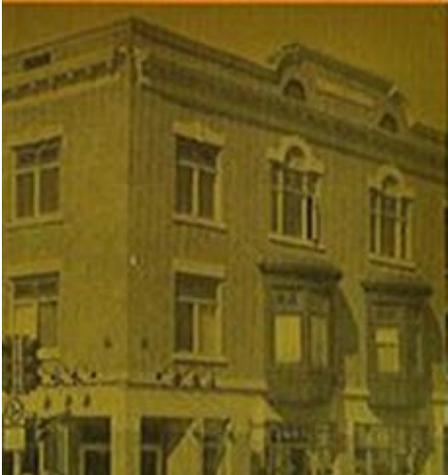


Rapport annuel 2019

Conseil de quartier  
Des Châtel

# Mon quartier

j'y vis... j'y vois !





# **RAPPORT ANNUEL 2019**

**CONSEIL DE QUARTIER  
DES CHÂTELS**

**Avril 2020**

## TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	4
COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
MODIFICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN COURS DE MANDAT	6
TERRITOIRE	7
RAPPORT DES ACTIVITÉS 2019	8
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018	13
ANNEXE 1 ÉTAT FINANCIER	14
ANNEXE 2 TABLEAU DES RÉOLUTIONS	15

## MOT DU PRÉSIDENT

Chers(es) citoyens, citoyennes

C'est à titre de président du conseil de quartier, que je suis fier de vous présenter notre rapport annuel pour l'année qui vient de se terminer, soit 2019.

En matière de visibilité et d'engagement, je ne peux que remercier les membres du conseil qui ont participé aux différentes tables de concertation tout au cours de l'année et ont fait preuve d'un engagement sans limites par leur présence, leur participation active et leur soutien par des commentaires et suggestions proactifs qui ont fait avancer de nombreux dossiers pour le bénéfice de nos concitoyens.

Tout au long de cette année 2019, le conseil de quartier :

- Tenu de neuf (9) rencontres où il y a eu quorum;
- Tenu nos concitoyens informés via notre page Facebook;
- Votre conseil de quartier a recommandé trois (3) demandes d'opinion au conseil d'arrondissement;
- Fait la promotion de l'amélioration du transport en commun en participant à la séance d'information du 2 février 2019;
- Le conseil de quartier a également suivi la problématique sur la collecte des ordures et il a fait une résolution pour demander à la Ville de respecter ses engagements envers les citoyens afin d'assurer un service de qualité.
- L'activité qui a attiré le plus de citoyens est la séance d'information sur le bassin de rétention dans l'Espace d'innovation Chauveau, une trentaine de personnes étaient présentes à la rencontre. Le conseil de quartier a été satisfait de la présentation, mais il demande que les citoyens soient informés régulièrement du développement du secteur pour assurer que le nouveau développement se fasse dans le respect des citoyens déjà présent. Le conseil recommande notamment qu'il y ait le plus d'arbres possible pour préserver l'intimité des résidants.

- Le conseil de quartier a été actif pour le développement des parcs dans le quartier Des Châtel, premièrement avec la réalisation d'une pétition, déposé au conseil municipal le 18 novembre 2019. La pétition a fait l'objet d'un article dans le journal l'Actuel. Une présentation sur l'état des parcs du quartier, à la demande du conseil de quartier, c'est tenu lors de la rencontre de décembre. Le conseil de quartier estime que le quartier manque de parc et que les aménagements devraient être bonifiés, le quartier Des Châtel regorge de famille avec de jeunes enfants.

De plus, encore une fois nous avons eu une participation active aux différentes activités communautaires comme :

- La fête du Nord au Parc Montchâtel;
- L'Ormière gourmand;
- Fête familiale de Loretteville.

Vous admettez avec moi que, pour cette année 2019, le conseil des Châtel n'a pas chômé et que l'importance de ces dossiers est non négligeable.

Bien entendu, l'implication et le travail fournis dans les différents dossiers ci-haut mentionnés n'auraient jamais eu lieu sans l'engagement des membres du Conseil de quartier Des Châtel et il est de mon devoir de les remercier sincèrement pour leur grande implication. Sans eux, nous n'aurions jamais été aussi efficaces. Je tiens à souligner, par la même occasion le travail de M. Paul Guimond administrateur sortant pour sa contribution aux différentes activités de notre conseil ainsi que Mme Louise Gosselin qui ont œuvré au conseil d'administration et qui nous quittent non sans regret de les voir partir.

Je tiens aussi, en mon nom personnel et aussi au nom du conseil de quartier, à remercier M. Raymond Dion pour son soutien et son aide dans les différents dossiers actifs que nous avons connus au cours de cette même année et de sa participation active lors de nos rencontres mensuelles. Je m'en voudrais de passer sous silence l'excellent support M. Maxime Gravel-Renaud et de sa grande efficacité à nous guider dans les dédales administratifs qui nous concernent. Je tiens aussi à remercier notre secrétaire de soutien Mme Myriam Boucher qui s'est jointe à nous au cours de cette même année.

Aux citoyens qui nous appuient et qui nous font confiance, je vous remercie pour votre appui.

**Louis Lefebvre, président du Conseil de quartier Des Châtel**

## COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour l'année 2019, le conseil d'administration du Conseil de quartier Des Châtelers est composé comme suit :

M <sup>me</sup> Isabelle Chabot	
M. Jean-Claude Falardeau	
M <sup>me</sup> Katia Gaudreault	Administratrice cooptée
M <sup>me</sup> Louise Gosselin	Trésorière
M. Paul Guimont	
M. Louis Lefebvre	Président
M. Francis Lajoie	Secrétaire
M <sup>me</sup> Suzanne Walters	Vice-présidente

Membres sans droit de vote :

M. Raymond Dion	Conseiller municipal, district électoral Loretteville-Des Châtelers
M <sup>me</sup> Dominique Tanguay	Conseillère municipale, district électoral Duberger-Les Saules
M. Maxime Gravel-Renaud	Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M <sup>me</sup> Myriam Boucher	Secrétaire de soutien

Ayant obtenu des Lettres patentes en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), le conseil de quartier est un organisme consultatif créé conformément à la Charte de la Ville de Québec (L.R.Q., c. C-11.5) ainsi qu'au Règlement sur la constitution des conseils de quartier (R.V.Q., c. 213) et configuré conformément au Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (R.R.V.Q., c. F-1) en concordance avec le Règlement sur la politique de consultation publique de la Ville de Québec (R.R.V.Q., c. P-4). Il est l'interlocuteur privilégié de la Ville pour permettre aux citoyens de faire valoir leurs opinions et leurs intérêts.

Son conseil d'administration se réunit généralement une fois par mois et les rencontres sont publiques. Il y a toujours une période réservée aux questions et aux commentaires du public, de même qu'une autre

réservée aux conseillers municipaux. Les conseillers municipaux participent aux réunions, mais n'ont pas le droit de vote.

Au cours de l'année 2019, outre son assemblée générale annuelle, le conseil de quartier Des Châtel's a tenu 9 assemblées régulières.

Le conseil a maintenu une structure de fonctionnement basée sur le partage des responsabilités en formant des comités de travail « ad hoc » sur différents champs d'intérêt ou d'actualité.

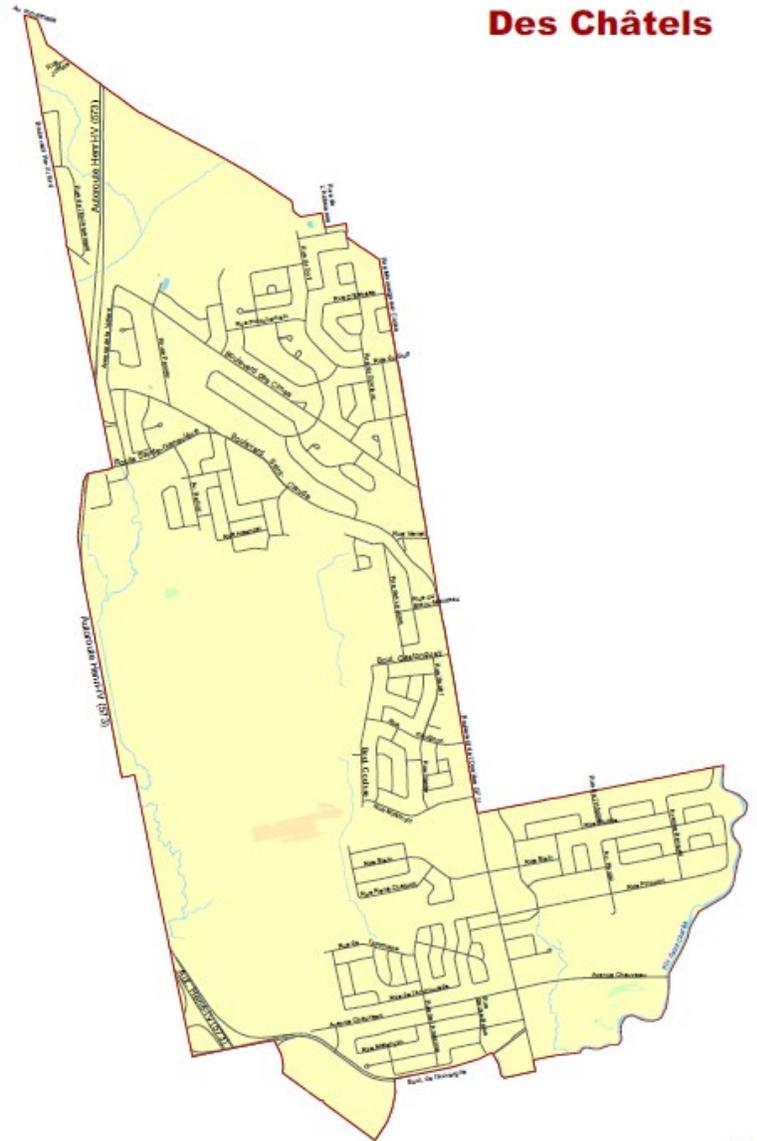
## TERRITOIRE

Le quartier Des Châtel's est un territoire couvrant une partie du district électoral Loretteville-Des Châtel's, une partie de celui de Duberger-Les Saules et une partie du district électoral de Val-Bélair. La plus grande partie du territoire se situe dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles à part une section décrite plus bas qui fait partie de l'arrondissement Des Rivières.

En gros, le quartier est délimité à l'ouest par l'autoroute Henri-IV, à l'est, en partie par le boulevard de l'Ormière et la rue Monseigneur-Cooke. Au sud, le boulevard de l'Auvergne trace la limite, excepté pour le Carrefour Neufchâtel qui est englobé dans le quartier Des Châtel's. Au nord, le parc Montchâtel marque la fin du territoire Des Châtel's avec les rues Paul-Kane et Jade.

Le secteur au sud de l'avenue Chauveau faisant partie du quartier Des Châtel's appartient à l'arrondissement Des Rivières.

## Des Châtel's



Comme écrit plus haut, le boulevard de l'Ormière marque une frontière, sauf pour la portion comprise entre les rues Durand et Chauveau. La limite sera la rivière Saint-Charles. Au nord de la rue Durand, cette section revient au quartier de Loretteville.

Des modifications à la limite nord du quartier ont été proposées par résolution par les Conseils de quartier Des Châtelers et Val-Bélair afin d'harmoniser ces limites avec le cadre bâti existant. Ces modifications sont toujours en attente de l'approbation du conseil de ville.

## **RAPPORT DES ACTIVITÉS 2019**

### **1) Pétition Piscine extérieure Parc de la Chaumière**

Au cours de l'année 2019, plus particulièrement au mois de novembre, les membres du conseil de quartier ont soumis au conseil de Ville une pétition de plus de six cents (600) réclamant l'installation d'une piscine extérieure qui serait facilement accessible via le Parc de la Chaumière, les membres ont rencontré une acceptation de la part des citoyens de ce secteur. Rappelons que le quartier Des Châteliers n'a pas ce genre d'équipement contrairement à d'autres secteurs qui sont bien pourvus en cette matière. Lors de la présentation de la pétition, notre déception fut grande quant à la réponse de la part des autorités municipales. Nous demeurons convaincus que le quartier pourvu de jeunes familles a besoin de cet équipement. Les gains tant au niveau économique qu'écologique sont palpables et sont en lien direct avec une vision d'avoir des quartiers où le mieux-être est une priorité.

### **2) Présentations faites au conseil de quartier au cours de l'année 2019**

Au cours de l'année 2019, différents représentants d'organismes sont venus faire des présentations lors des réunions du conseil de quartier.

#### **Maison des jeunes L'Évasion (6 février 2019)**

Les représentantes de La Maison des jeunes L'Évasion, sont venues présenter leur organisme, dont la mission est d'accueillir des jeunes de 12 à 17 ans. Elles ont fait état des services d'animation et de soutien que l'organisme offre à sa clientèle, ces services ont une incidence en matière de prévention des problèmes sociaux tout en promouvant le bien-être des jeunes et en leur permettant de créer des liens. La moitié de la clientèle se situe à Loretteville, mais ne se limite pas à ce secteur. Leurs locaux sont situés au Centre communautaire Michel-Labadie et à la Polyvalente de Neufchâtel.

#### **Mouvement pour une ville zéro déchet (5 juin 2019)**

Deux représentants du Mouvement pour une ville zéro déchet sont venus présenter leur organisation. Cette organisation est en fait un collectif de citoyens engagés et militants, sans aucune affiliation politique dont l'objectif est de faire progresser l'adoption et le maintien de stratégies zéro déchet.

Ils nous ont présenté les différents éléments de leur approche dont l'un est de demander à la Ville de Québec de se doter d'une politique « zéro déchets ».

#### **Présentation du projet Les P'tits loyers (2 octobre 2019)**

Des intervenants de la Coopérative d'Habitation des P'tits Loyers sont venus présenter le projet des P'tits Loyers. La coopérative d'habitation des P'tits Loyers est un organisme à but non lucratif géré par un conseil d'administration. La mission est de fournir des logements à prix abordables.

Le coût du projet est de 10 millions de dollars dont 5 millions proviennent de la Ville de Québec et de la Société de l'Habitation du Québec (SHQ) et 5 millions proviennent d'une hypothèque privée. Le nouveau bâtiment est situé sur le boulevard de l'Ormière en face du Jean-Coutu, c'est un bâtiment de 5 étages qui accueillera 45 logements dont certains seront adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Le prix de location des logements sera en partie subventionné selon différents critères. L'occupation est prévue pour l'été 2020.

### **Présentation de l'état des parcs dans le quartier des Châtelers (4 décembre 2019)**

Dans l'optique d'avoir une vue d'ensemble de l'état des parcs, le conseil de quartier a reçu Marc-André Chartrand du Service de Loisir de la Ville de Québec en décembre. Ce dernier a expliqué aux personnes présentes la desserte des parcs, l'offre aquatique ainsi que l'inventaire des jeux et patinoires. Malgré les réponses apportées, les membres du conseil de quartier ont réitéré leur souhait de connaître la vétusté des installations, les dates d'installation, l'information sur l'évolution démographique et le taux d'utilisation. Une nouvelle rencontre devrait avoir lieu à moyen terme afin de répondre aux nombreuses questions des membres.

### **3) La sécurité routière**

À l'automne 2019, la Ville de Québec veut mettre en œuvre une stratégie de sécurité routière qui s'échelonne de 2020 à 2024. Cette stratégie contient trois mots d'ordre : ralentir, être courtois, sécuriser. Pour ce faire, les conseils de quartier sont mis à contribution. Cela a débuté pour notre conseil de quartier par une rencontre avec les responsables de la Ville de cette stratégie. Elle a eu lieu 11 novembre 2019, à l'édifice Denis-Giguère au cours de laquelle des membres de notre conseil étaient présents. On nous a établi un état des lieux de façon scientifique, comme par exemple, la logique derrière les limites de vitesse de 50km/h, 40km/h et 30km/h. De même, ont été cités les endroits accidentogènes de l'arrondissement. Une analyse sera faite par la Ville pour amener une action. Un document très étoffé a été remis à cette occasion.

Au cours de la réunion, il a été question d'une somme de 3000\$ qui serait octroyée à chacun des conseils de quartier pour mettre en œuvre des moyens qui font la promotion de la sécurité, selon les angles contenus dans la stratégie. Les conseils d'établissement des écoles se voient offrir la même

somme dans le même but, d'où l'intérêt pour les conseils de quartier et les conseils d'établissement de se concerter.

À la suite de cette présentation, une visite aux abords de certaines écoles du secteur à l'entrée des classes a été envisagée. En effet, il vaut mieux voir de ses propres yeux ce qui s'y passe pour mieux intervenir par la suite, comme nous serons appelés à le faire. Il nous faut observer la circulation automobile dans le secteur, la présence de feux clignotants, de limites plus sévères de vitesse, l'absence ou la présence de trottoirs, certaines particularités du milieu comme le débarcadère pour les autobus, le débarcadère pour les parents qui viennent conduire les enfants, etc. Nous y avons rencontré des brigadiers-ères qui sont rattachés aux écoles. Nous y reviendrons plus loin.

Après la rencontre locale, ce 11 novembre 2019 à Loretteville avec les responsables de la Ville dans le dossier de la sécurité -comme il s'en est fait dans les autres arrondissements de la Ville-, s'en est suivie une rencontre de tous les conseils de quartier de la Ville, le 5 décembre 2019, à l'édifice Andrée-P.-Boucher. Au cours de cette réunion, j'ai distribué des dépliants aux membres des conseils de quartier. Ces dépliants proviennent de l'organisme « Solidarité Familles et Sécurité routière ». Je voulais faire connaître aux conseils de quartier cet organisme qui travaille depuis 10 ans en sécurité routière, particulièrement en sécurité aux abords des écoles. Je trouve que cet organisme à but non lucratif a une bonne expertise et que cela pourrait nous inspirer des actions. J'avais dans l'idée d'organiser une rencontre entre SFSR et les conseils de quartier après les Fêtes.

La veille de cette rencontre de tous les conseils de quartier à Sainte-Foy, nous avons tenu notre réunion régulière de conseil de quartier, le mercredi 4 décembre. Il a été évidemment question de la sécurité routière. Une brigadière travaillant sur le territoire est venue nous faire part de ses observations et de ses demandes suite à une visite effectuée par deux membres du Conseil de quartier comme expliqué plus haut. Elle veille sur la sécurité des enfants dans un secteur très achalandé, le boulevard Saint-Claude. Elle déplore que des heures de brigade scolaire aient été coupées depuis l'automne 2019, rendant la sécurité plus incertaine, dit-elle, aux heures de sortie de l'après-midi; quinze minutes ont été coupées chaque jour. De plus, il n'est pas certain que les congés maladie des brigadiers soient remplacés à chaque fois. La fonction de brigadier scolaire est moins attrayante à cause des coupes, entre autres raisons sur la difficulté de se faire remplacer. Elle trouve regrettable que la Ville ait agi unilatéralement, sans consultation. Elle remercie les administrateurs du conseil de quartier de l'intérêt porté à la sécurité des enfants autour des écoles.

Lors de la réunion régulière du Conseil de quartier, un document nous a été remis. Il s'agit d'un recensement des endroits jugés dangereux pour les piétons dans le secteur des Châtels. Ce document, rédigé par monsieur Pelletier, un policier à la retraite, a été présenté comme mémoire lors de la séance d'audition des mémoires de la Ville, le 24 janvier 2020. Cette audition des mémoires fait partie de la consultation publique en vue de l'adoption de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024.

Le 24 février dernier, en 2020, une rencontre des conseils de quartier de la Ville a été organisée dans notre milieu comme je le souhaitais. Madame Nancy Gilbert, présidente de l'organisme « Solidarité Familles et Sécurité routière » a été invitée à nous présenter son organisme et sa façon de travailler. Huit conseils de quartier ont été représentés, en plus d'une organisatrice communautaire de La Haute-Saint-Charles et d'un membre d'un conseil d'établissement qui ont manifesté de l'intérêt dans ce dossier.

Mais cette dernière rencontre, le 24 février dernier, fera partie du rapport 2020 du conseil de quartier et non du rapport 2019! En attendant, un résumé de la rencontre a été produit et peut être consulté.

#### **4) Espace d'innovation Chauveau**

Dans le cadre du dossier Espace Innovation Chauveau, le conseil de quartier Des Châtels a suivi l'évolution de ce dossier tout au long de l'année 2019. De plus, nous avons participé à une séance d'information sur le sujet qui s'est tenu le 6 novembre 2019 à l'édifice Denis-Giguère.

Plus de 75 personnes étaient présentes lors de cette séance, qui est également disponible sur internet. Plusieurs personnes-ressources de la Ville (urbanisme, ingénieur, architecte, paysagiste) étaient présentes pour nous informer de l'évolution du projet et répondre aux questions des participants. À cette même occasion, M. Raymond Dion était également présent.

Les participants ont profité de l'occasion pour faire part de leurs préoccupations et leurs nombreuses inquiétudes (éclairage, bande boisée, distance du bassin de rétention versus la résidence, l'entretien du ruisseau, le choix d'arbre...).

Malheureusement, la ville avait peu de réponses satisfaisantes puisque le dossier est encore à l'état embryonnaire sur la réalisation du bassin de rétention. La ville est toujours en analyse de plusieurs scénarios. Pour 2020, ils seront à l'étape de plans et devis pour débiter la construction du bassin de rétention et la végétalisation du ruisseau et ce, jusqu'en 2024.

Enfin, dans le contexte d'un meilleur suivi du projet Espace Innovation Chauveau, deux résolutions ont été adoptées :

- 1) Appuyer la demande des citoyens et inciter fortement les architectes paysagers qui travailleront à l'aménagement du bassin de rétention à inclure une plantation de rangées de conifères d'une largeur qui dépasse la limite minimale de 20 mètres, ceci pour faire un écran visuel de ces installations et faire obstacle au bruit provenant de cette zone.
- 2) Demander qu'un suivi périodique de l'évolution du projet Espace Innovation Chauveau soit communiqué au Conseil de quartier Des Châtels pour ainsi tenir informés les citoyens de la progression du dossier.

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018**

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le mercredi 3 avril 2019 en présence de quelques citoyennes et citoyens. Il y a eu dépôt et ratification du rapport annuel 2018.

**ANNEXE 1 - ÉTATS FINANCIERS**  
**CONSEIL DE QUARTIER DES CHÂTELS**  
**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019**

<b>Total des retraits:</b>		\$1 291,34		
<b>Total des dépôts:</b>		\$871,00		
<b>Dernier solde:</b>		\$142,30	Solde de départ:	\$ 562,64
<b>Description</b>	<b>date</b>	<b>Retraits</b>		<b>Dépôts</b>
dépôt (subvention)	11-févr			\$871,00
chèque no 00174: frais de secrétariat PV 5 déc. '18	06-mars	90,00 \$		
chèque no 00176: frais de secrétariat PV 6 fév '19	03-avr	90,00 \$		
chèque no 00177: Fête du Nord	03-avr	59,79 \$		
chèque no 00178: timbres, cartable	03-avr	12,23 \$		
chèque no 00179: transport	03-avr	6,00 \$		
chèque no 00180: frais de secrétariat PV 6 mars '19	03-avr	90,00 \$		
chèque no 00181: eau	08-mai	12,00 \$		
chèque no 00182: frais de secrétariat PV ass gén 3 avril '19	08-mai	130,00 \$		
chèque no 00183: frais de secrétariat PV 8 mai '19	05-juin	90,00 \$		
chèque no 00185: L'Ormière en fête	05-juin	32,49 \$		
chèque no 00186: Forum sur l'habitation 10 mai '19	04-sept	50,00 \$		
chèque no 00187: frais de secrétariat PV 4 sept '19	02-oct	90,00 \$		
chèque no 00189: frais de secrétariat PV 2 oct '19	06-nov	90,00 \$		
chèque no 00190: frais de secrétariat PV 6 nov '19	04-déc	90,00 \$		
chèque no 00191: remboursement Registraire des entreprises	04-déc	35,00 \$		
chèque no 00192: souper de travail	04-déc	123,61 \$		
chèque no 00193: transport	04-déc	18,54 \$		
chèque no 00195: cartouche d'encre	04-déc	25,00 \$		
commande de chèques	16-déc	156,68 \$		

Sommaire des dépenses:

Frais de secrétariat:	850 \$
Commande de chèques	157 \$
Colloque, représentations:	93 \$
Souper de travail:	124 \$
Registraire des entreprises:	35 \$
Eau:	12 \$
<b>Total</b>	<b>1 259 \$</b>

## ANNEXE 2 - Tableau des résolutions 2019

<p><b>19-CA-02</b> 6 février 2019</p>	<p>Les membres du Conseil de quartier Des Châtels se disent insatisfaits du déroulement de la séance d'information du RTC tenue pour le secteur Nord-Ouest le 2 février 2019 au Centre communautaire Michel-Labadie. Ils soulignent les anomalies de la séance d'information, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le manque de connaissance du secteur Nord-Ouest par la plupart des techniciens en place pour répondre aux citoyens;</li><li>• La faiblesse de la logistique de la période de questions au centre de la rencontre, qui n'a pas permis la rétention des citoyens ni la possibilité de leur permettre d'obtenir réponse à leurs interrogations;</li><li>• Le fait que peu de modifications efficaces ont été constatées dans les secteurs de Loretteville et Des Châtels en réponse aux consultations précédentes.</li></ul> <p>Sur proposition de M. Francis Lajoie, dûment appuyé par Mme Katia Gaudreault, il est résolu unanimement que le conseil d'administration du conseil de quartier Des Châtels signifie son insatisfaction par rapport à la séance d'information du Réseau de transport de la Capitale pour le secteur nord-ouest, présentée le samedi 2 février 2019 à 10h au Centre communautaire Michel-Labadie. Le conseil souligne le manque d'organisation de la rencontre, notamment par rapport à la période de questions des citoyens et par le fait qu'il n'y avait qu'un seul technicien qui connaissait le territoire et les trajets d'autobus de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles dont fait partie le quartier Des Châtels.</p>
<p><b>19-CA-04</b> 6 mars 2019</p>	<p>M. Francis Lajoie résume sa participation à la table de concertation sur l'environnement à laquelle 14 conseils de quartier étaient représentés. Il distribue le document qui y a été présenté concernant la mission et le fonctionnement de la table. Il peut y avoir deux délégués avec droit de parole par conseil de quartier. Entre autres, il explique que les conseils de quartier ayant droit de vote à la table de concertation sont ceux ayant accepté le mode de fonctionnement. Il n'y a qu'un seul droit de vote par conseil de quartier. Mme Louise Gosselin, Mme Isabelle Chabot et Mme Katia Gaudreault démontrent de l'intérêt pour participer à la table. Seules deux d'entre elles pourront agir à titre de représentantes lors des réunions de la table, la troisième agissant comme observatrice.</p> <p>Il est résolu que le Conseil de quartier Des Châtels entérine le mode de fonctionnement de la Table Environnement des conseils de quartier de la ville de Québec. La résolution, proposée par M. Francis Lajoie et appuyée par Mme Isabelle Chabot, est adoptée à l'unanimité.</p>

<p><b>19-CA-13</b> 5 juin 2019</p>	<p><b>Résolution sur la protection de la canopée urbaine</b></p> <p>IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de Québec de bonifier sa réglementation municipale afin d'augmenter la préservation et la protection des arbres et boisés existants. Pour ce faire, les administrateurs du conseil de quartier Des Châtelers sont prêts et intéressés à collaborer avec l'administration municipale afin de procéder à cette bonification réglementaire, ainsi qu'à développer une stratégie concrète, à l'échelle de leur quartier, de manière à cibler et identifier des actions concrètes relatives au verdissement et à la préservation de la canopée, cela, en route vers l'horizon 2025.</p>
<p><b>19-CA-14</b> 5 juin 2019</p>	<p><b>RÉSOLUTION SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT STRUCTURANT DE LA VILLE DE QUÉBEC</b></p> <p>IL EST RÉSOLU qu'à leur tour, le conseil de quartier Des Châtelers se joigne à cette vaste mobilisation en appui au projet de réseau de transport structurant de la Ville de Québec, et, de ce fait, réitèrent l'urgence liée à la mise en œuvre d'un de ce réseau à l'échelle de l'agglomération autant que l'importance de ce réseau, et de ce fait, espèrent voir le financement de ce projet confirmé afin d'éviter de mettre en danger sa mise en œuvre à l'intérieur de l'échéancier préparé par la Ville de Québec.</p>
<p><b>19-CA-16</b> 4 septembre 2019</p>	<p>Considérant qu'à plusieurs reprises durant l'été 2019 les Bacs sanitaires et Bacs de recyclage n'ont pas été ramassés pendant plus d'une semaine, à différentes reprises dans plusieurs quartiers de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, le Conseil de quartier Des Châtelers déplore la qualité du service de l'enlèvement des ordures et des éléments recyclables. Il est proposé que le Conseil de quartier des Châtelers fera le suivi au nom des citoyens.</p> <p>La résolution, proposée par M. Louis Lefebvre et appuyée par Mme Louise Gosselin, est adoptée à l'unanimité.</p>
<p><b>19-CA-19</b> 6 novembre 2019</p>	<p>Le Conseil de quartier appuie la demande de ces citoyens et incite fortement les architectes paysagers qui travailleront à l'aménagement du bassin de rétention à inclure une plantation de rangées de conifères, d'une largeur qui dépasse la limite minimale de 20 mètres, ceci pour faire un écran visuel de ces installations et faire obstacle au bruit provenant de cette zone. Il est important qu'une zone tampon optimale soit établie afin que les résidents aient une bonne qualité de vie malgré le voisinage du parc technologique.</p> <p>Proposé par Mme Louise Gosselin et appuyé par M. Louis Lefebvre, voté à l'unanimité.</p>

**Tableau des demandes d'opinion du conseil de quartier**

<b>19-07-03</b> 2 octobre 2019	<p>Consultation publique sur le Règlement R.C.A.6V.Q. 262</p> <p>Les membres du conseil recommandent à l'unanimité d'adopter la modification au Règlement R.C.A.6V.Q.4 qui consiste à réduire la marge arrière de 2 mètres, passant ainsi de 9 mètres à 7 mètres.</p>
<b>19-08-04</b> 6 novembre 2019	<p>Consultation publique sur le R.C.A.6V.Q. 268. Compensation environnementale – barrage Montchâtel</p> <p>Les membres du conseil recommandent d'adopter la modification au Règlement R.C.A.6V.Q.268 qui consiste à protéger un secteur des milieux humides en remplacement d'une zone des milieux humides qui a été réduite en modifiant le zonage pour être plus restrictif pour la conservation naturelle.</p> <p>5 membres du conseil ont voté pour la modification du zonage, 1 membre s'est abstenu.</p>
<b>19-09-04</b> 4 décembre 2019	<p>Consultation publique sur le R.C.A.6V.Q. 270. Secteur du Boulevard Saint-Claude</p> <p>Les membres du conseil recommandent d'adopter la modification au Règlement R.C.A.6V.Q.270 qui consiste à agrandir la zone 64101Ha à même la zone 64014Ha afin d'y appliquer les normes de la zone 64101Ha sur cette partie du territoire.</p> <p>La résolution est adoptée à l'unanimité et proposée par M. Louis Lefebvre et secondée par Mme Suzanne Walters.</p>